



Réunion publique – **secteur Nord**

# Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (S.Co.T.) de la Communauté d'Agglomération de Tarbes Lourdes Pyrénées

**Les orientations du Document d'Orientations et d'Objectifs(D.O.O)  
+ point démarche de l'évaluation environnementale**

**DOCUMENT DE TRAVAIL**

16 juin 2025

# Sommaire de la présentation (18h -20h)

## Qu'est ce qu'un SCOT ?

Temps d'échange /questions

## Rappel des grands axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D)

## Les orientations du Document d'Orientations et d'Objectifs (D.O.O) par grands thèmes

- Les orientations liées à l'environnement et paysage / cadre de vie et agriculture / Temps d'échange /questions
- Les orientations en matière d'accueil démographique et d'habitat / foncier et mobilité /Temps d'échange /questions
- Les orientations en matière d'économie et de commerces /Temps d'échange /questions

## Suite de la procédure du SCOT et de la concertation

**Réunion publique – secteur  
Nord**

**Qu'est ce qu'un SCOT ?**

# Le SCoT : document pivot de la planification

## Qu'est ce que le SCoT?

- Un document de **planification stratégique à grande échelle et à long terme** (horizon 20 ans) : 2045

- Un **dispositif réglementaire** défini par le code de l'urbanisme : traite d'un certain nombre de thématiques et fixe des objectifs d'équilibre, de maîtrise du développement et de protection des milieux naturels et paysage , de prévention des risques, de lutte contre le changement climatique



- Un document « vivant », qui appelle **un suivi et une évaluation au moins tous les 6 ans** et qui peut évoluer

# Le SCoT : document pivot de la planification

## Composition du SCoT

(code de l'urbanisme avant le 1<sup>er</sup> avril 2021)

### Rapport de présentation

Analyse, justifie, évalue

- Diagnostic § État Initial de l'Environnement
- Justification des choix retenus
- Evaluation environnementale (focus page suivante)

### PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Expression politique et prospective du projet territorial

- Définit les objectifs de développement du territoire
- Fixe les grandes orientations générales

### DOO

Document d'Orientations et d'Objectifs

Traduit les orientations du PADD en vue de la mise en œuvre du projet politique

- Document prescriptif (opposable notamment au PLUi)
- Intègre le Document d'Aménagement Commercial et Artisanal

# Qu'est-ce qu'une évaluation environnementale ?

Zoom sur évaluation  
environnementale



**Intégrer le plus en amont possible l'environnement dans l'élaboration de projets, de plans et programmes ou de documents d'urbanisme.**

- Améliorer la qualité des projets, plans, document avant les prises de décision.
- Préserver et valoriser le mieux possible l'environnement lors de leur mise en œuvre.



**Thématiques traitées :**

Paysage et patrimoine, milieux naturels, biodiversité et continuités écologiques, ressource en eau, alimentation en eau potable, gestion de l'assainissement, risques naturels et technologiques, transition énergétique, santé-environnement

**Démarche tout au long de  
l'élaboration du SCoT**



Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe), annexé au dossier d'enquête publique.

# De quoi est composée l'évaluation environnementale ?

Zoom sur évaluation  
environnementale

## Etat Initial de l'Environnement

Par thématique :

- Etat des lieux
- Identification des atouts / points de vigilance
- Identification et hiérarchisation des enjeux

Formalisation de fiches de synthèse.

## Analyse des incidences

Induites par :

- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

Sur l'environnement.

## Prise en compte des documents de rang supérieur

Cohérence entre les objectifs du SCoT avec les objectifs :

- Du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)
- Du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- Du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)
- Etc.

## Indicateurs de suivi

Suivi des incidences concrètes du SCoT sur l'environnement.



## Formalisation d'un Résumé Non Technique

- Présentation de manière synthétique des éléments constitutifs de l'évaluation environnementale.

# Ou en est l'évaluation environnementale du SCoT ?

Zoom sur évaluation  
environnementale

## Etat Initial de l'Environnement

Document finalisé. A mettre à jour avant l'arrêt du document.

## Analyse des incidences induites par le PADD

Proposition de compléments sur :

- ▶ La préservation de la ressource en eau : *adéquation entre développement et disponibilité de la ressource en eau, préservation des abords des cours d'eau (espace de mobilité)*
- ▶ La préservation de la Trame Noire

## Analyse des incidences induites par le DOO

- ▶ Proposition de compléments sur :
  - La préservation de la ressource en eau : *sécurisation des points de captages de la ressource*
  - La thématique risques : *traitement du risque feu de forêt, mouvements de terrain et du risque sismique*
  - La thématique paysage : *protection du petit patrimoine*
- ▶ Analyse de l'armature territoriale, de l'armature économique, et des secteurs de grands projets

Rencontre informelle avec une représentante de la MRAe mi-avril

# Le SCoT : document pivot de la planification

## SCOT et PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : quelles différences ?

### Des horizons et finalités différentes

**SCOT** : 20 ans , vision stratégique à long terme

**PLUi** : 10 ans , règlementaire et opérationnel sur le moyen terme

### Des échelles de réflexion différentes

**SCOT** : un large bassin de vie ou une aire urbaine

**PLUi** : l'intercommunalité ou par secteur géographique cohérent du territoire de l'intercommunalité

### Des prescriptions qui varient selon l'échelle

**SCOT** : par « entité » sans limite stricte

**PLUi** : à la parcelle

### Une portée juridique inégale

**SCOT** : opposable en termes de compatibilité aux PLUi/PLU et cartes communales

**PLUi** : s'applique directement aux demandes d'autorisations d'urbanisme

# Mode d'emploi du SCoT ?



Plan local  
d'urbanisme  
(intercommunal)

Programme local  
de l'habitat

Plan climat air  
énergie Territorial

Plan de mobilité

Zone  
d'aménagement  
concertée

Zone  
d'aménagement  
différée

Autorisations commerciales  
> 1000m<sup>2</sup>

Réserve  
foncière > 5ha

Opérations  
d'aménagement  
> 5 000 m<sup>2</sup>



Une  
déclinaison  
selon un  
**principe de  
compatibilité**

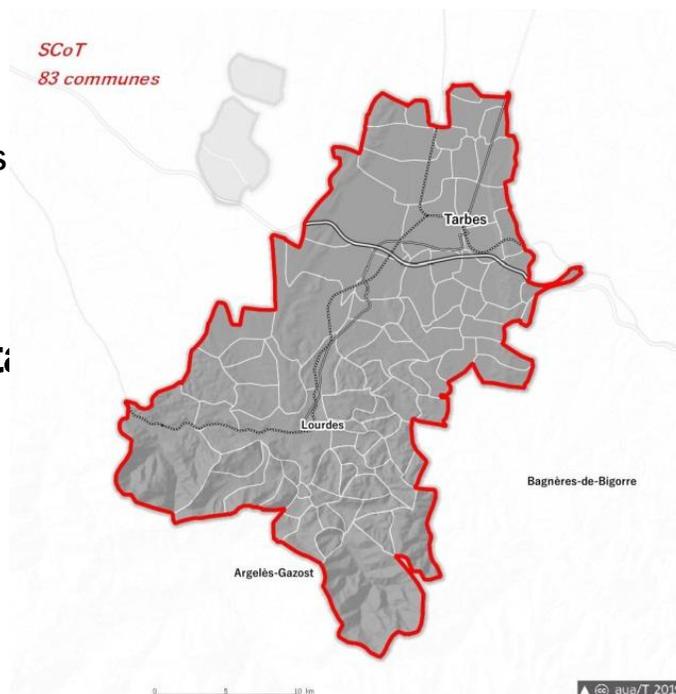
⋮  
Ne pas  
contredire les  
objectifs et  
orientations  
du SCoT

# Le SCoT : document pivot de la planification

## Un SCoT et 3 futurs PLUi sur le territoire de la CATLP

### Des documents cadres à l'échelle de l'agglomération

- **SCOT**  
CATLP moins enclaves couvertes par SCoT de Pau  
Prescrit le 24 mars 2021
- **Programme Local d'Habitat (PLH)**  
Prescrit le 30 juin 2021  
Approbation fin 2025
- **Projet De Mobilité (PDM)**  
A prescrire

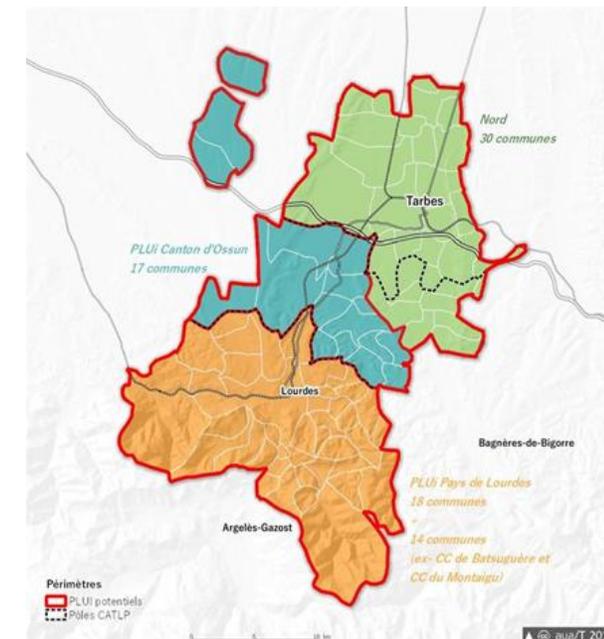


### 3 Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux

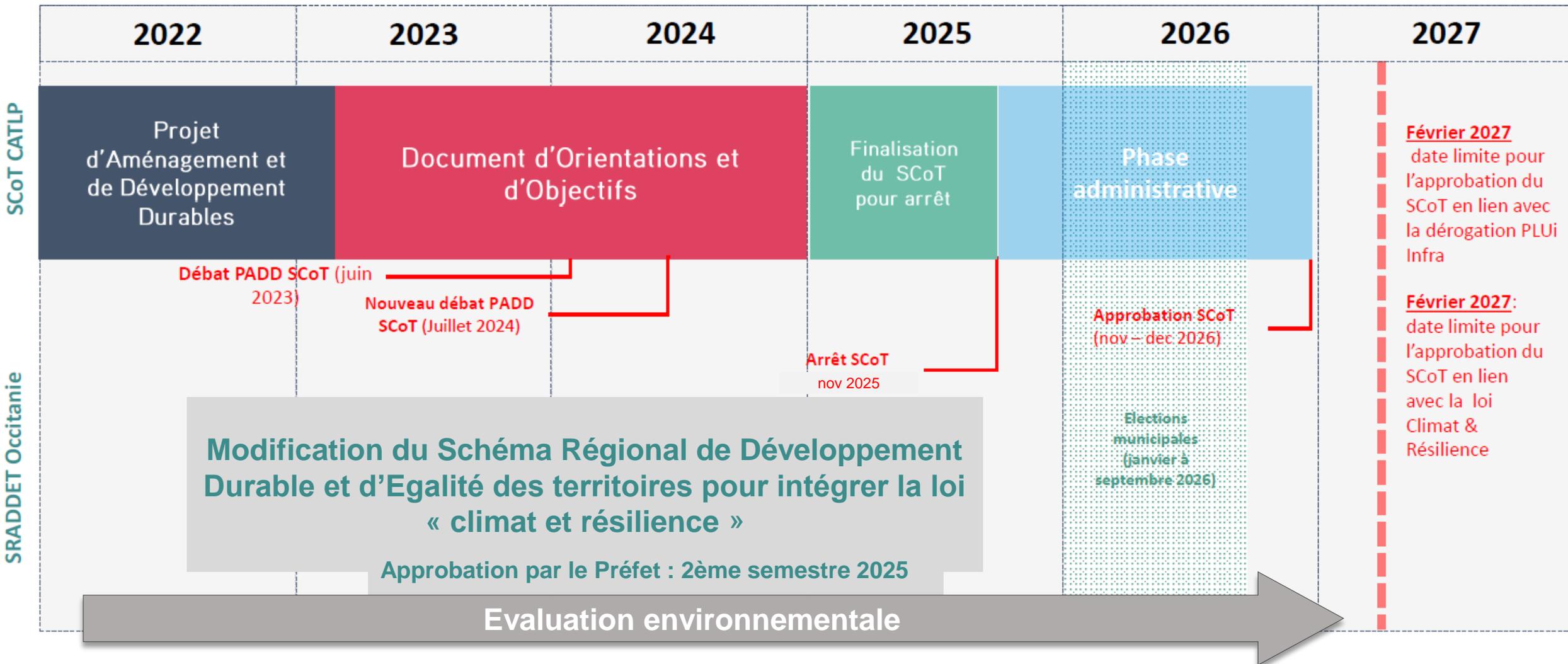
Délibération de la CATLP proposant 3 périmètres de PLUi.

Arrêté Préfectoral du 9 mars 2021

- **PLUi secteur Nord**  
Prescription en déc. 2025
- **PLUi secteur Centre Canton d'Ossun**  
PLUi canton d'Ossun  
En vigueur depuis 2022
- **PLUi secteur Sud**  
Prescription en déc. 2025



# Les grandes phases d'élaboration du SCOT



# Qu'est ce qu'un SCOT ?



**Temps d'échange avec la Salle**

**Réunion publique – secteur  
Nord**

**Les grandes orientations du PADD**

# Un PADD structuré autour de 3 grands axes

Conforter la CATLP comme premier pôle d'emploi des Hautes Pyrénées et comme pôle économique majeur de la région Occitanie

Valoriser l'image de marque du territoire autour de ses marqueurs forts

Améliorer l'accessibilité et le désenclavement du territoire

Développer les coopérations territoriales

**Axe 1 : Conforter Tarbes Lourdes Pyrénées comme entité majeure au sein de son territoire d'influence et de la région Occitanie**

**Axe 2 : Faire de l'équilibre entre les territoires une condition de développement**

**Axe 3 : Faire de la qualité de vie le leitmotiv de notre territoire**

S'appuyer sur les ressources naturelles du territoire pour assurer un développement durable et responsable

Construire le développement du territoire du SCoT en s'appuyant sur l'armature territoriale

Promouvoir une politique de l'habitat adaptée aux besoins et attentes des habitants

Offrir des conditions de mobilité performantes, adaptées à notre territoire et de plus en plus décarbonées

Renforcer la qualité de nos paysages du quotidien

S'adapter aux nouveaux modes de vie tout en garantissant le bien-être sur nos territoires



**Réunion publique – secteur Nord**

**Les grandes orientations du Document d'Orientations et d'Objectifs (D.O.O.)**

# Les grandes orientations du D00 par thématique

- **Les orientations liées à l'environnement, paysage / cadre de vie et agriculture**

# La protection de la trame verte et bleue

→ Protéger la biodiversité, richesse du territoire, à travers le projet de Trame Verte et Bleue (TVB)

- Protéger les réservoirs de biodiversité
- Maintenir et conforter les corridors écologiques
- Favoriser le maintien de la « nature en ville » support de biodiversité et de cadre de vie

→ Une cartographie du DCO obligatoire, à traduire dans les PLUi

## Trame Verte et Bleue

### Protéger les réservoirs de biodiversité

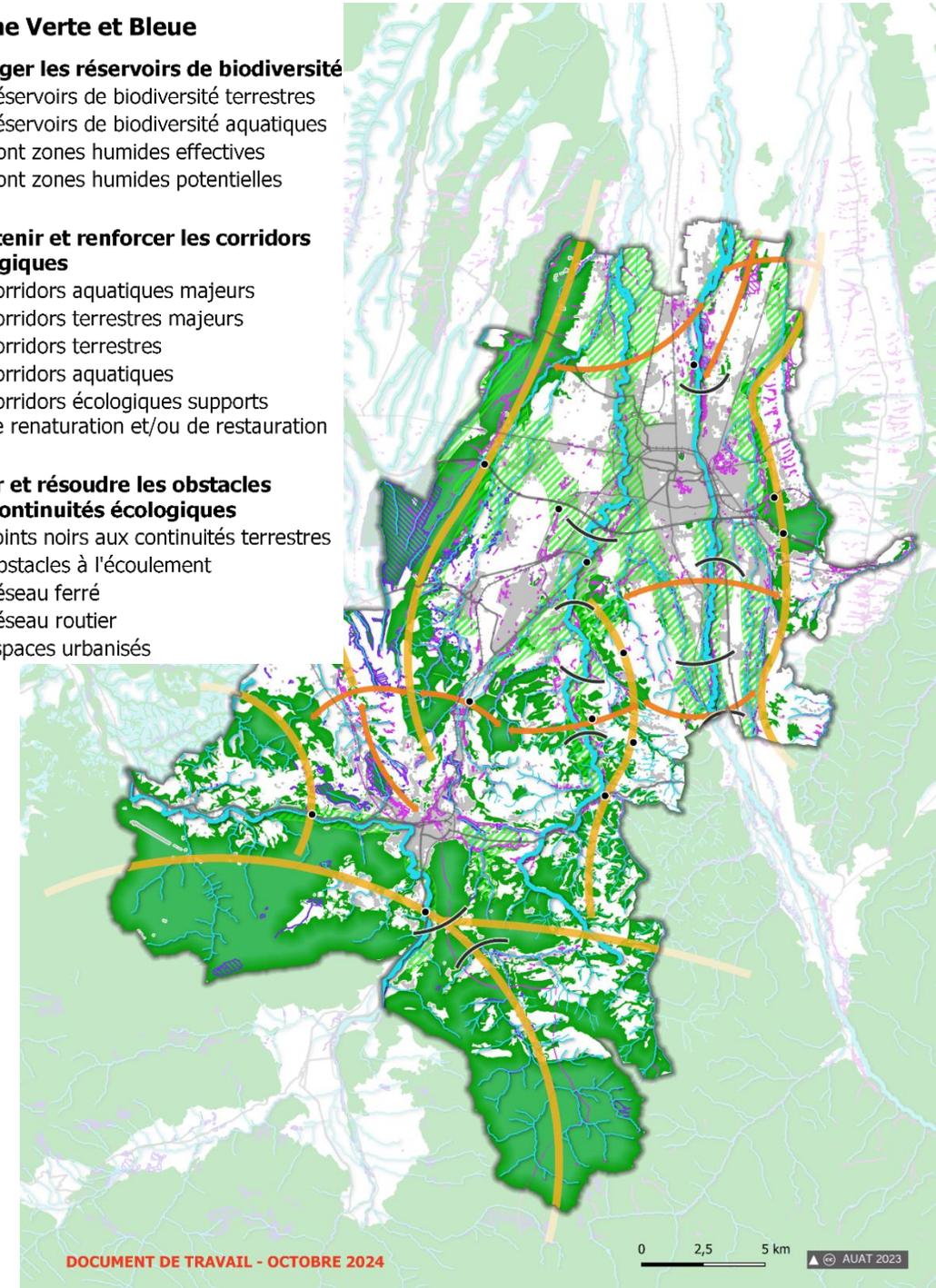
- Réservoirs de biodiversité terrestres
- Réservoirs de biodiversité aquatiques
- ▨ Dont zones humides effectives
- ▨ Dont zones humides potentielles

### Maintenir et renforcer les corridors écologiques

- Corridors aquatiques majeurs
- Corridors terrestres majeurs
- Corridors terrestres
- Corridors aquatiques
- ▨ Corridors écologiques supports de renaturation et/ou de restauration

### Eviter et résoudre les obstacles aux continuités écologiques

- Points noirs aux continuités terrestres
- Obstacles à l'écoulement
- Réseau ferré
- Réseau routier
- Espaces urbanisés



# La préservation et valorisation de la ressource en eau

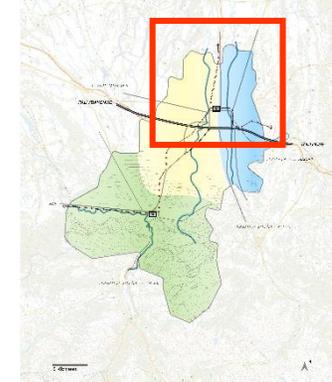
## → Des orientations écrites permettant :

- **De préserver la ressource en eau sur le plan quantitatif et qualitatif** : réflexion sur la sécurisation de la ressource en eau, démonstration de l'adéquation entre la ressource et les besoins, protection des périmètres de captages ...
- **De maîtriser et anticiper l'assainissement** : démonstration des capacités d'épuration des eaux usées au regard des besoins définis , ...
- **De gérer de façon intégrée les eaux pluviales** : maîtrise des débits de ruissellement en maintenant la perméabilité des sols et en favorisant l' infiltration ou le stockage à la parcelle, ...
- **De prendre en compte les cours d'eau et les milieux aquatiques** : Préservation des fonctions hydrologiques et géologiques du territoire en identifiant les cours d'eau et leurs milieux associés et en maintenant des couloirs non bâtis le long des berges,...



**D'autres orientations portent sur les thématiques des risques, des carrières, de la gestion des déchets et sur le changement climatique**

# La prise en compte de la sensibilité paysagère



→ La vallée de l'Adour : des paysages à recomposer , des spécificités paysagères et architecturales à valoriser

Des orientations écrites visant à :

- Préserver **les éléments de paysage et de patrimoine, de la ville de Tarbes** facteurs d'identité et de cadre de vie
- Préserver la **qualité architecturale et urbaine des bourgs et villages**
- Résorber les points faibles du paysage : **limiter fortement l'étalement urbain** et permettre un **traitement qualitatif des grands axes de communication** (RN21 côté Aureilhan-Orleix, RD8, RD935 et RD632)
- **Conserver les bocages, prairies, haies et boisements des coteaux**



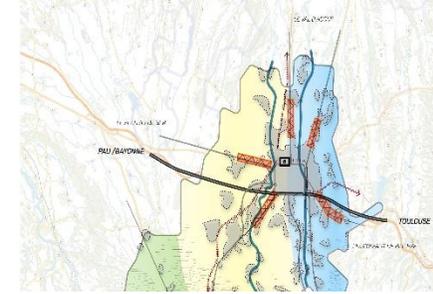
La Plaine de l'Adour



# Prendre en compte la qualité architecturale et urbaine des bourgs et des villages



# La requalification des entrées de ville



## → Des orientations générales sur l'ensemble des entrées de ville de la CATLP

### Des orientations écrites visant à :

- **Enrayer les nuisances** visuelles dues à l'affichage publicitaire
- **Contenir l'urbanisation** le long des axes structurants
- **Préserver les coupures vertes** et paysagères majeures
- **Préserver les vues** emblématiques
- Inciter à la **résorption des bâtiments en friche**
- **Requalifier le patrimoine bâti**
- **Traiter les limites** entre les espaces urbanisés et les espaces naturels, agricoles et forestiers



*Entrée de ville av. du Pouey et route de Pau (RD817)*



*Entrée de ville Nord Tarbes (RD 935)*



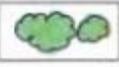
*Entrée de ville Nord -Est, route de Rabastens (RN 21)*

# La requalification des entrées de ville

**Exemple**

→ Des orientations spécifiques à chaque entrée de ville

## Orientations (principes)

-  Coupure verte paysagère
-  Boisement à préserver
-  Percée verte à conforter
-  Perspective visuelle intéressante
-  Front bâti villageois
-  Urbanisation à contenir

## Etat des lieux

-  Secteur urbanisé

Entrée de ville nord de Tarbes (RD 935) :

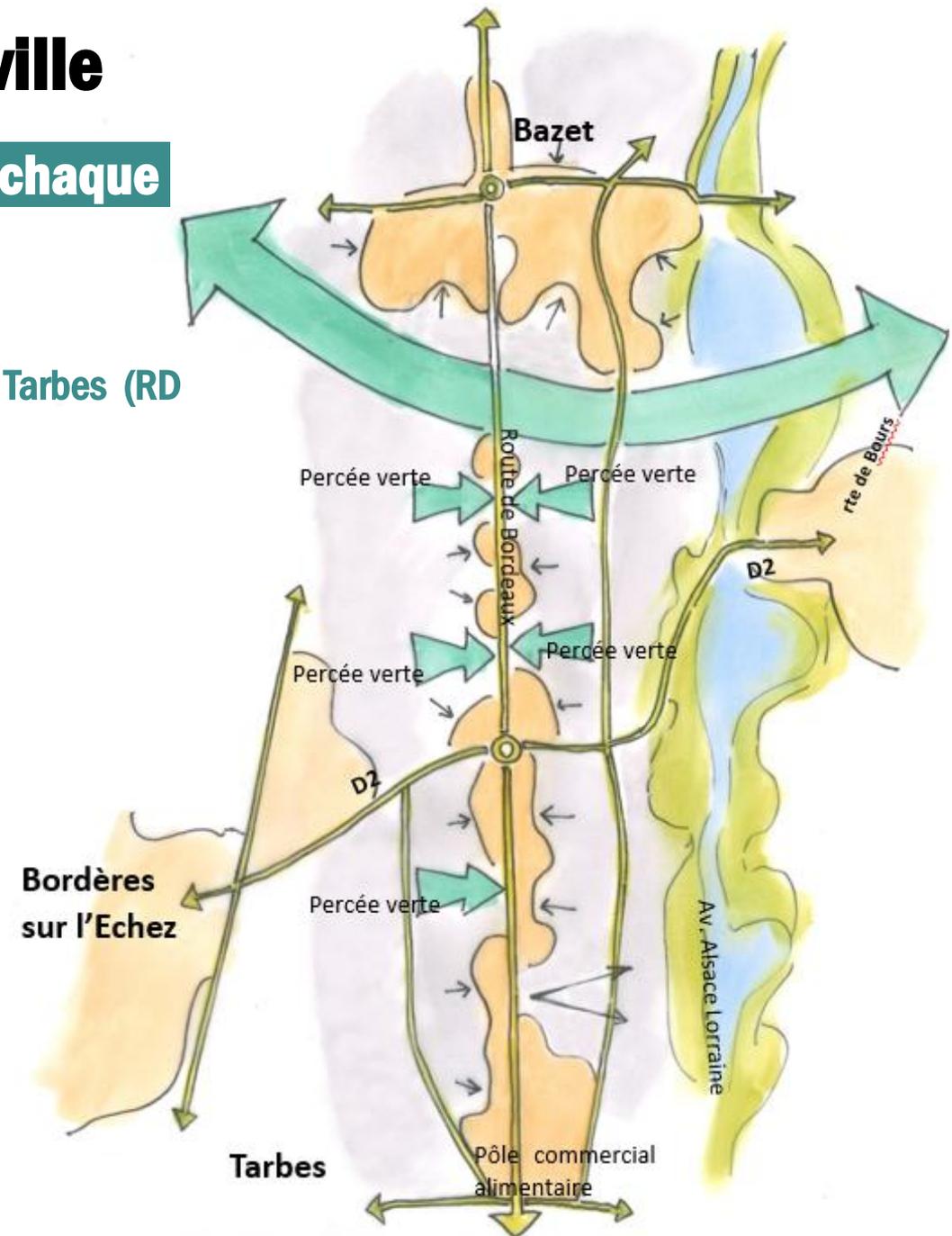


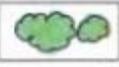
Schéma à titre illustratif

# La requalification des entrées de ville

**Exemple**

→ Des orientations spécifiques à chaque entrée de ville

## Orientations (principes)

-  Coupure verte paysagère
-  Boisement à préserver
-  Percée verte à conforter
-  Perspective visuelle intéressante
-  Front bâti villageois
-  Urbanisation à contenir

## Etat des lieux

-  Secteur urbanisé

Entrée de ville Nord-Est, « Route de Rabastens de Bigorre (RN21) » :

Schéma à titre illustratif



# L'accompagnement de l'activité agricole et sylvicole

## → Préserver les espaces agricoles de la plaine de Tarbes

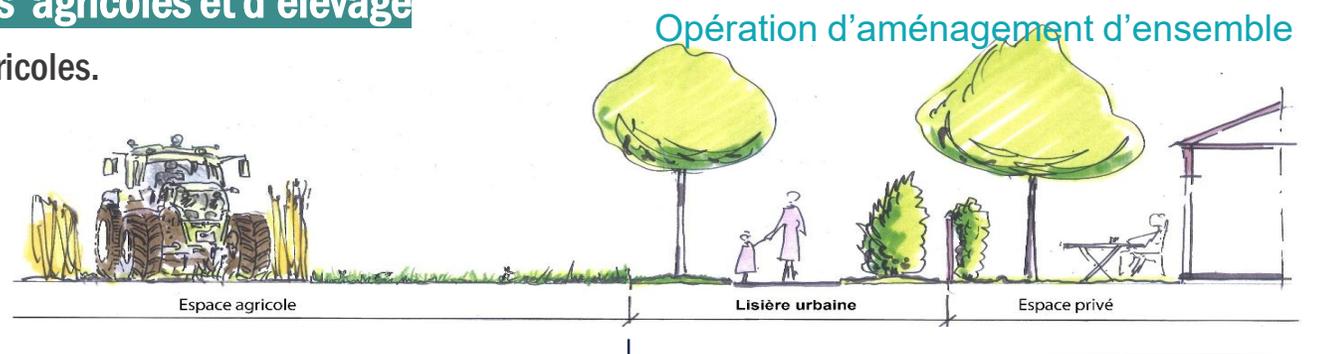
- **Préserver les espaces agricoles, situés dans la plaine** notamment ceux qui ont bénéficié d'aménagements spécifiques liés à l'irrigation
- **Autoriser, la construction, la réhabilitation et le changement d'usage des bâtiments agricoles** sous certaines conditions (intégration au paysage, proximité de l'exploitation ou de bâtiments existants..)
- **Préserver les espaces agricoles situés entre les bourgs et les villages** dans les bassins versants de l'Echez et de l'Adour d'Ouest en Est, ainsi que le maillage bocager existant



## → Inscrire les conditions nécessaires à la viabilité des activités agricoles et d'élevage

- **Permettre la gestion des limites** entre l'urbanisation et les terres agricoles.

Schéma d'illustration  
du principe de lisière  
urbaine



**D'autres orientations portent sur une agriculture plus respectueuse de l'environnement et de la santé, sur la diversification de l'activité agricole et sur l'activité sylvicole**

# Les orientations liées à l'environnement, paysage / cadre de vie et agriculture



**Temps d'échange avec la Salle**

# Les grandes orientations du D00 par thématique

- **Les orientations en matière d'accueil démographique et d'habitat / foncier et mobilité**  
*pour les 20 prochaines années (échéance 2045)*

# Un développement du territoire du SCOT qui s'appuie sur l'armature territoriale

## → Secteur Nord ( 30 communes)

### • Les communes de proximité (10)

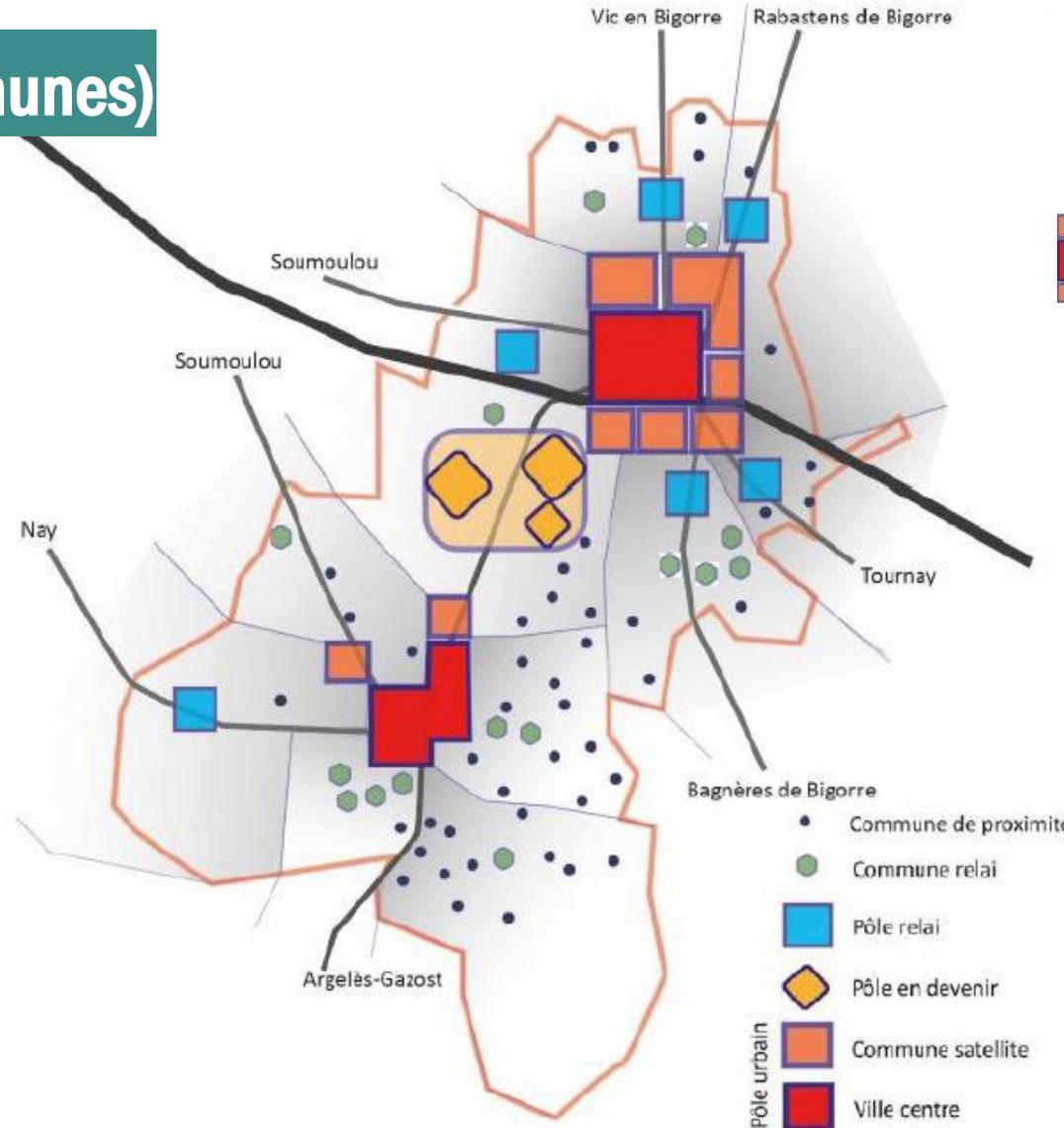
*Lagarde, Gayan, Aurensan, Sarniguet, Chis, Sarrouilles, Angos, Montignac, Allier, Vielle-Adour*

### • Les communes relais (6)

*Oursbelille, Bours, Saint Martin, Bernac-Debat, Arcizac-Adour, Bernac Dessus*

### ■ Les pôles relais (7)

*Bazet, Orleix, Barbazan-Debat, Horgues, Momères, Salles-Adour, Ibos*



### ■ Les pôles urbains Tarbais et Lourdais (7)

*Tarbes, Bordères sur l'Echez, Aureilhan, Séméac, Soues, Laloubère, Odos*

# Le scénario proposé : la correction des déséquilibres

## → Les objectifs visés :

- Une **attractivité nouvelle** pour les villes-centres de Tarbes et Lourdes
- Une **croissance maîtrisée** des communes « satellites »
- Une **affirmation des polarités secondaires** (pôle en devenir et pôle-relais)
- Un **développement de proximité** pour les communes rurales (communes- relais et communes de proximité)

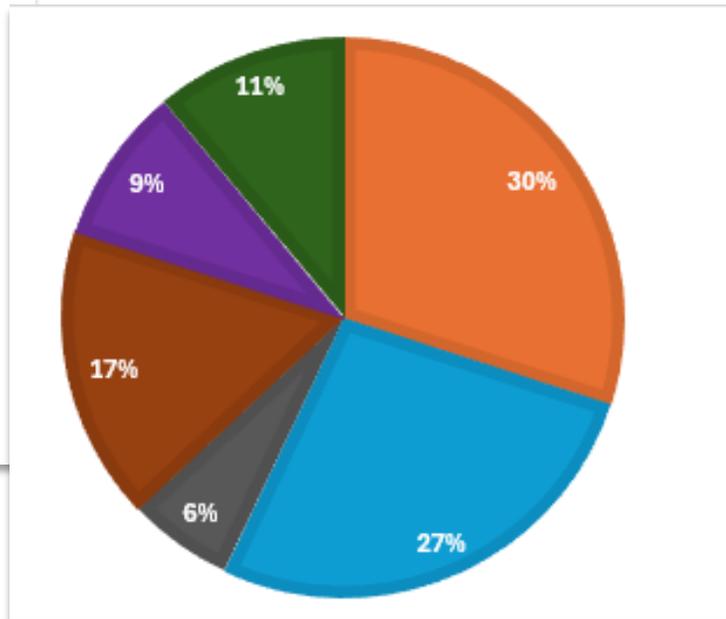
# Répartition de l'accueil démographique et du logement entre les différents pôles de l'armature

Le scénario retenu : la correction des déséquilibres

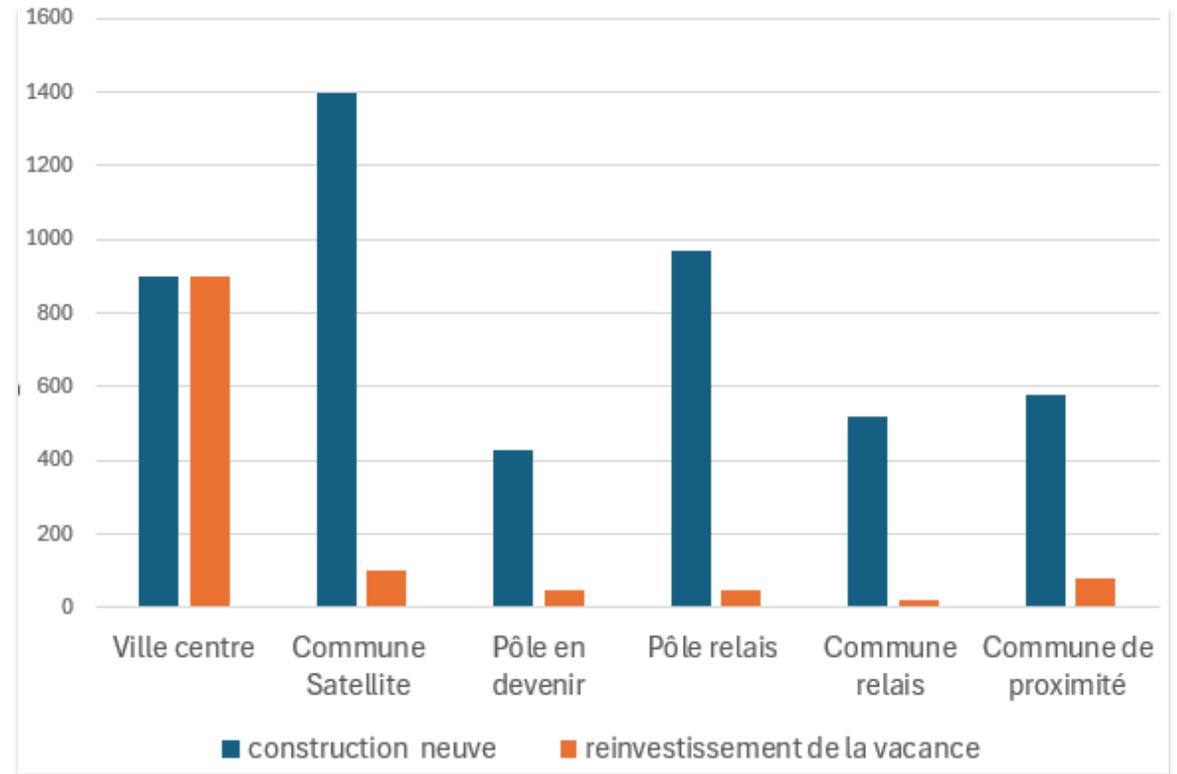
+ 10 000 habitants d'ici 2045

+ 6 000 logements à produire d'ici 2045

- Ville centre
- Commune Satellite
- pôle en devenir
- pôle relais
- commune relais
- commune de proximité



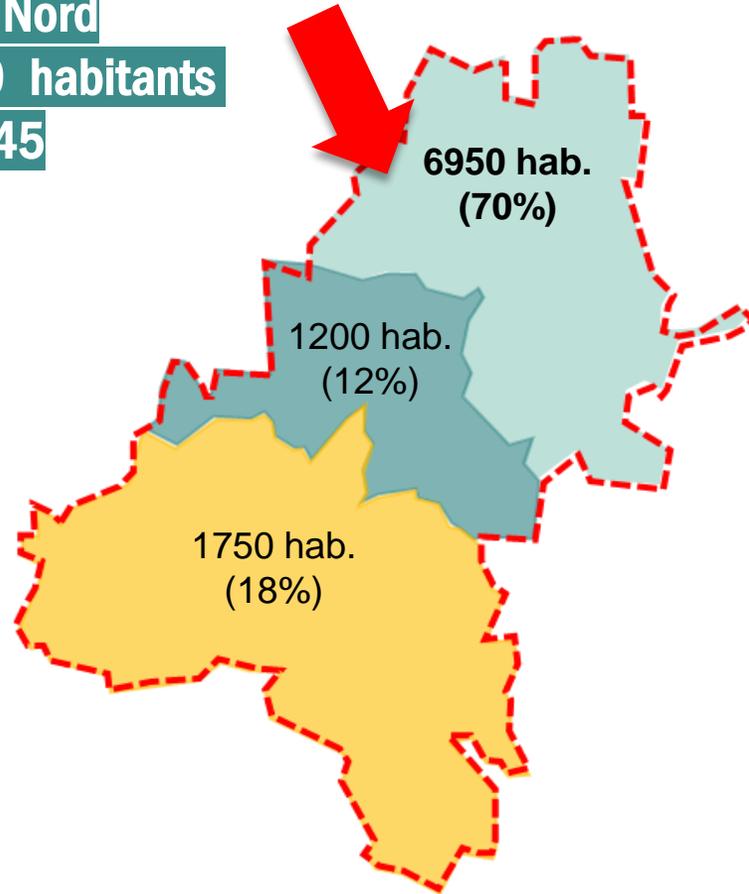
( pour la population nouvelle et la population existante)



# Accueil démographique et production de logements par secteur PLUi

Le scénario retenu : la correction des déséquilibres

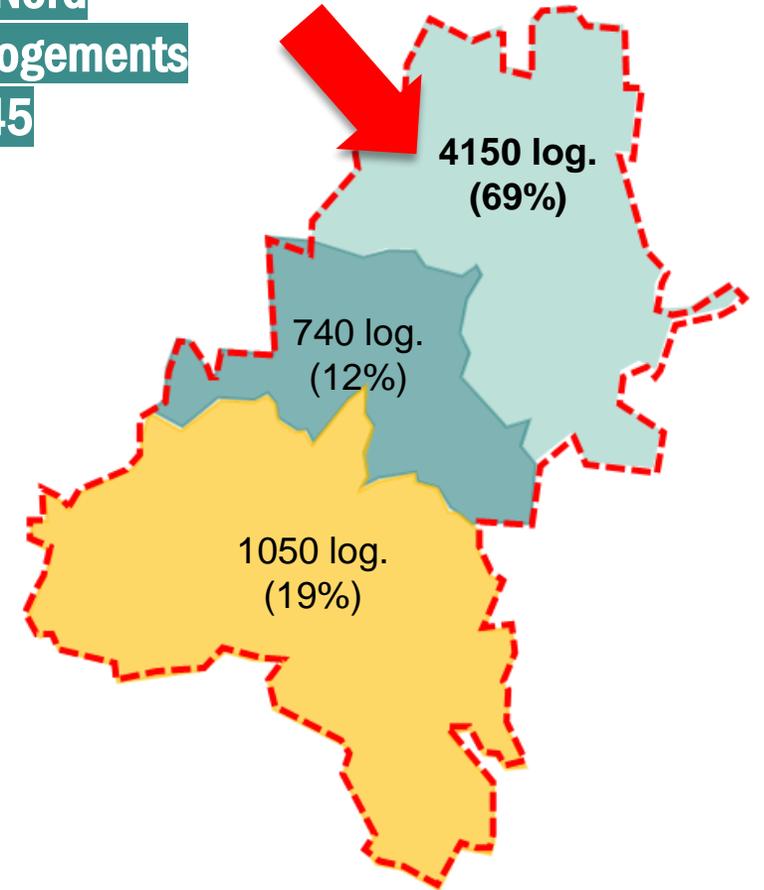
Secteur Nord  
+ 6950 habitants  
d'ici 2045



+ 10 000

habitants en plus d'ici  
2045

Secteur Nord  
+ 4150 logements  
d'ici 2045



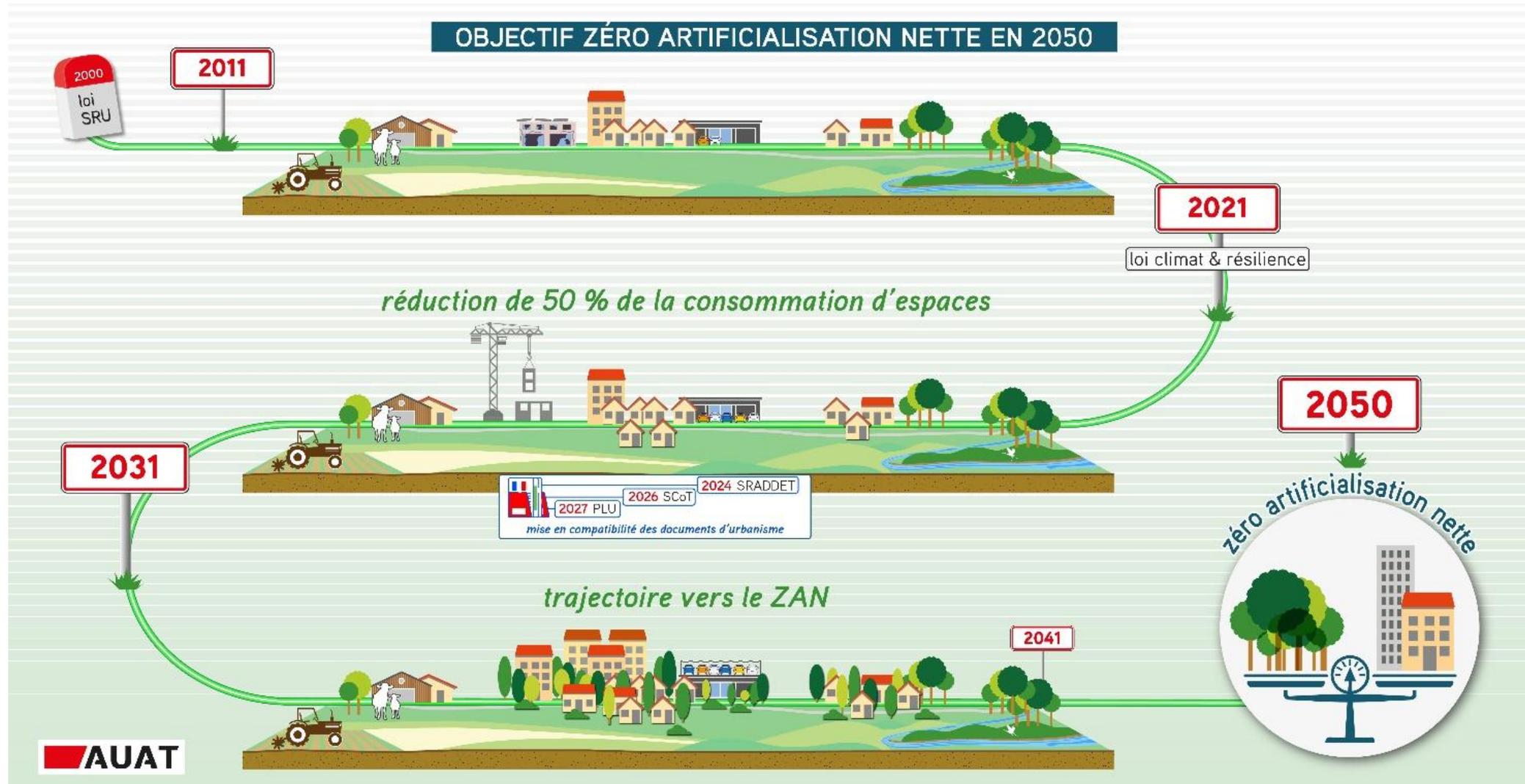
+ 6000

logements à produire  
d'ici 2045

( pour la population nouvelle et  
la population existante)

# Un scénario qui s'inscrit dans une logique de sobriété foncière

La loi climat et résilience (2021) vise à prioriser le développement à l'intérieur des espaces urbanisés pour économiser et préserver les espaces agricoles et naturels du territoire



# En termes d'habitat : promouvoir une offre adaptée aux besoins et attentes

→ Diversification du parc de logement

Articulation avec le  
Programme Local  
d'Habitat (PLH) en cours  
sur CATLP

→ Une mixité sociale

→ Répondre aux besoins des seniors et personnes en situation de handicap

→ → Anticiper les besoins des jeunes actifs et des étudiants



*Habitat social à Tarbes*



*Habitat centre bourg Ibos*

➤➤➤ D'autres orientations portent sur la prise en compte de la population précaire et des saisonniers.

# En termes de déplacements : offrir des conditions de mobilités performantes et adaptées

## → Renforcement de la place des transports collectifs et de l'intermodalité

- Adapter **le réseau de transport en commun** à l'armature territoriale
- Poursuivre **la transformation des gares de Tarbes et de Lourdes** en Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM)
- Favoriser **la densification de l'urbanisation autour des gares**, pour réduire la dépendance à la voiture



## → Renforcement de la pratique des modes doux



**D'autres orientations portent sur les transports moins polluants et le maillage routier du territoire (les projets routiers identifiés dans le PADD)**

# Les orientations en matière d'accueil démographique , d'habitat / foncier et mobilité



**Temps d'échange avec la Salle**

# La traduction des orientations du PADD dans le D00

- **Les orientations en matière d'économie**
  - **Et de commerces**

# Capitaliser autour des savoirs faire industriels et des capacités d'innovation et de résilience du territoire

→ Renforcer en priorité la place des filières économiques historiques du territoire

→ Promouvoir la filière d'avenir « les nouvelles énergies » et se préparer à accueillir d'autres types d'activités

→ Renforcer l'activité économique aéroportuaire de Tarbes-Lourdes-Pyrénées

→ Assurer le bon développement des centres de formation et la place universitaire du territoire



➤➤➤ D'autres orientations portent sur la diversification de l'activité touristique et la valorisation de l'image du territoire autour de ses marqueurs forts.

# Le commerce dans le SCOT

## → Les objectifs visés :

- • ► **Maintenir et développer le commerce en cœur de ville, centre-bourg, village**
- • ► **Éviter un développement excessif des zones commerciales périphériques au détriment des cœurs de villes, des centres-bourgs et des villages**
- • ► **Favoriser la réhabilitation des friches**

**Centralités urbaines**

**Pôles périphériques commerciaux**



# Les centralités urbaines : des lieux à renforcer pour maintenir leur attractivité

## → Quels types de commerces privilégiés dans les centralités urbaines ?

- **L'artisanat commercial** (boulangerie, boucherie, coiffeur...),
- **Les services commerciaux** (agences bancaires, agences immobilières, agences d'assurances, services à la personnes, auto-école, etc.),
- **Les activités d'hôtellerie et de restauration**

**Objectif :**  
prioriser le  
commerce de  
proximité

# Les centralités urbaines : des lieux à renforcer pour maintenir leur attractivité

→ Les conditions d'implantation des commerces alimentaires et non alimentaires de proximité dans les centralités urbaines

Armature territoriale	Types des commerces autorisés	Taille surface de vente maximale autorisée
Tarbes et Lourdes	Tous les commerces	Toutes les tailles de commerces
Communes « satellite » et pôle en devenir		500 m <sup>2</sup>
Pôle « relai »		500 m <sup>2</sup> pour les commerces alimentaires, le bricolage et le jardinage 300 m <sup>2</sup> pour les autres commerces
Communes « relai » et de proximité		300 m <sup>2</sup>

➤➤➤ D'autres orientations visent à l'insertion qualitative des commerces dans les centralités urbaines

# Les pôles commerciaux périphériques : une expansion à limiter

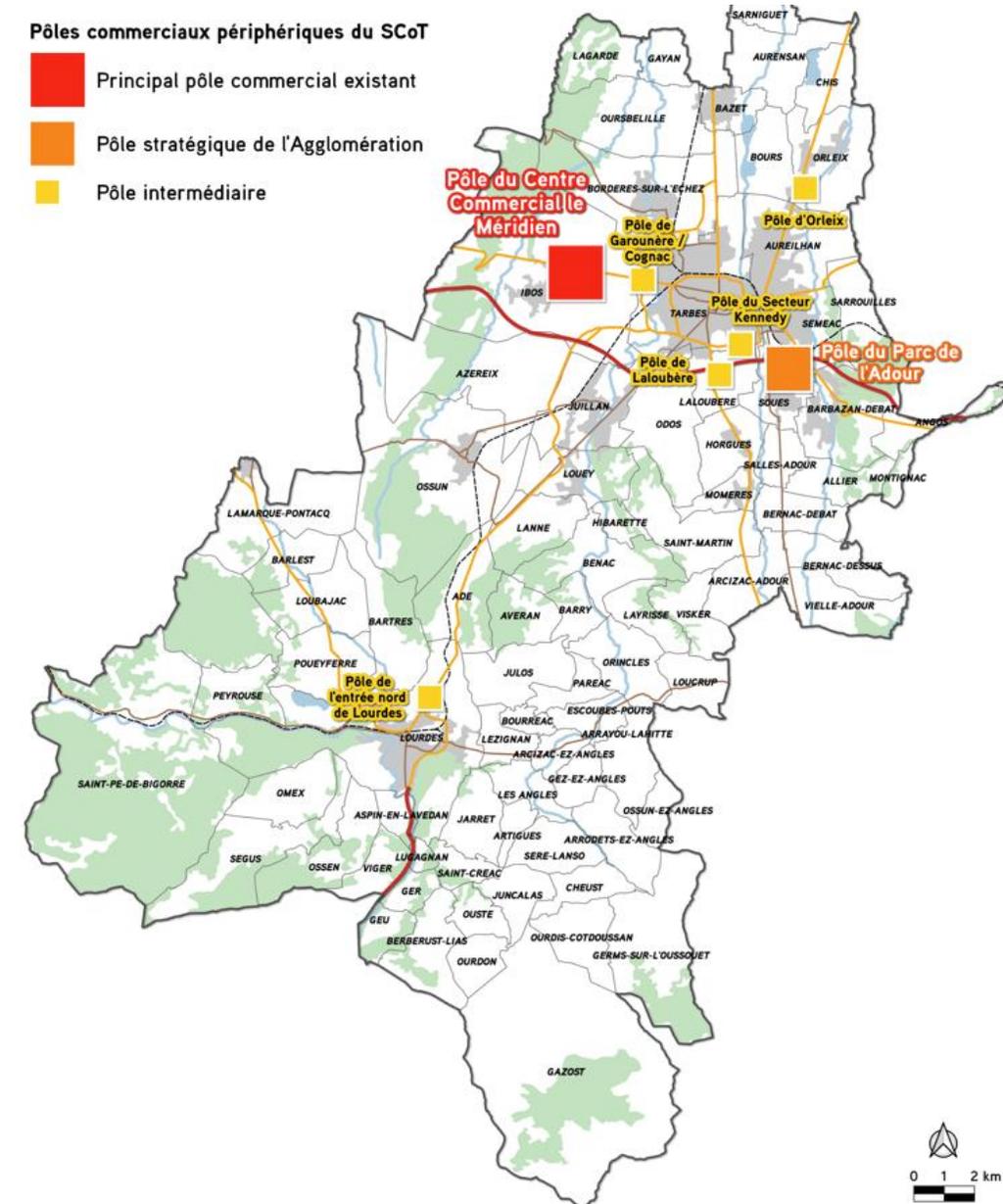
→ Restreindre l'implantation des pôles commerciaux périphériques aux seuls commerces non intégrables aux centralités urbaines de type :

- Les commerces alimentaires de plus de 500 m<sup>2</sup> de surface de vente,
- Les commerces non-alimentaires de plus de 300 m<sup>2</sup> de surface de vente.

**Objectif : ne pas concurrencer les commerces des centres villes et centres bourgs**

Pôles commerciaux périphériques du SCoT

- Principal pôle commercial existant
- Pôle stratégique de l'Agglomération
- Pôle intermédiaire



# Les pôles commerciaux périphériques : une expansion à limiter

→ Les conditions d'implantation dans les pôles périphériques : type et taille définis

Typologie des pôles commerciaux		Types d'activités	Surface de vente maximale autorisée
Principal pôle commercial existant	Ibos – Zone du Centre commercial « Le Méridien »	Alimentaire	3 000 m <sup>2</sup>
		Équipement de la personne Équipement de la maison (hors bricolage - jardinage) Loisirs – Culture	2 000 m <sup>2</sup>
Pôle stratégique de l'agglomération	Parc de l'Adour	Alimentaire	3 000 m <sup>2</sup>
		Loisirs culture	3 000 m <sup>2</sup>
		Bricolage – jardinage	10 000 m <sup>2</sup>
Pôle intermédiaire	Lourdes - Zone d'entrée Nord	Alimentaire Bricolage - Jardinage	3 000 m <sup>2</sup>
	Tarbes / Ibos - Secteur Garounère / Cognac Laloubère Orleix Tarbes – secteur Kennedy	Équipement de la personne Équipement de la maison (hors bricolage) Loisirs – Culture	1 000 m <sup>2</sup>

D'autres conditions portent sur la qualité d'insertion urbaine des commerces au sein des pôles périphériques, sur la logistique commerciale, les galeries marchandes, les commerces automobiles et les friches commerciales

# Les orientations en matière d'économie /tourisme et de commerces



**Temps d'échange avec la Salle**

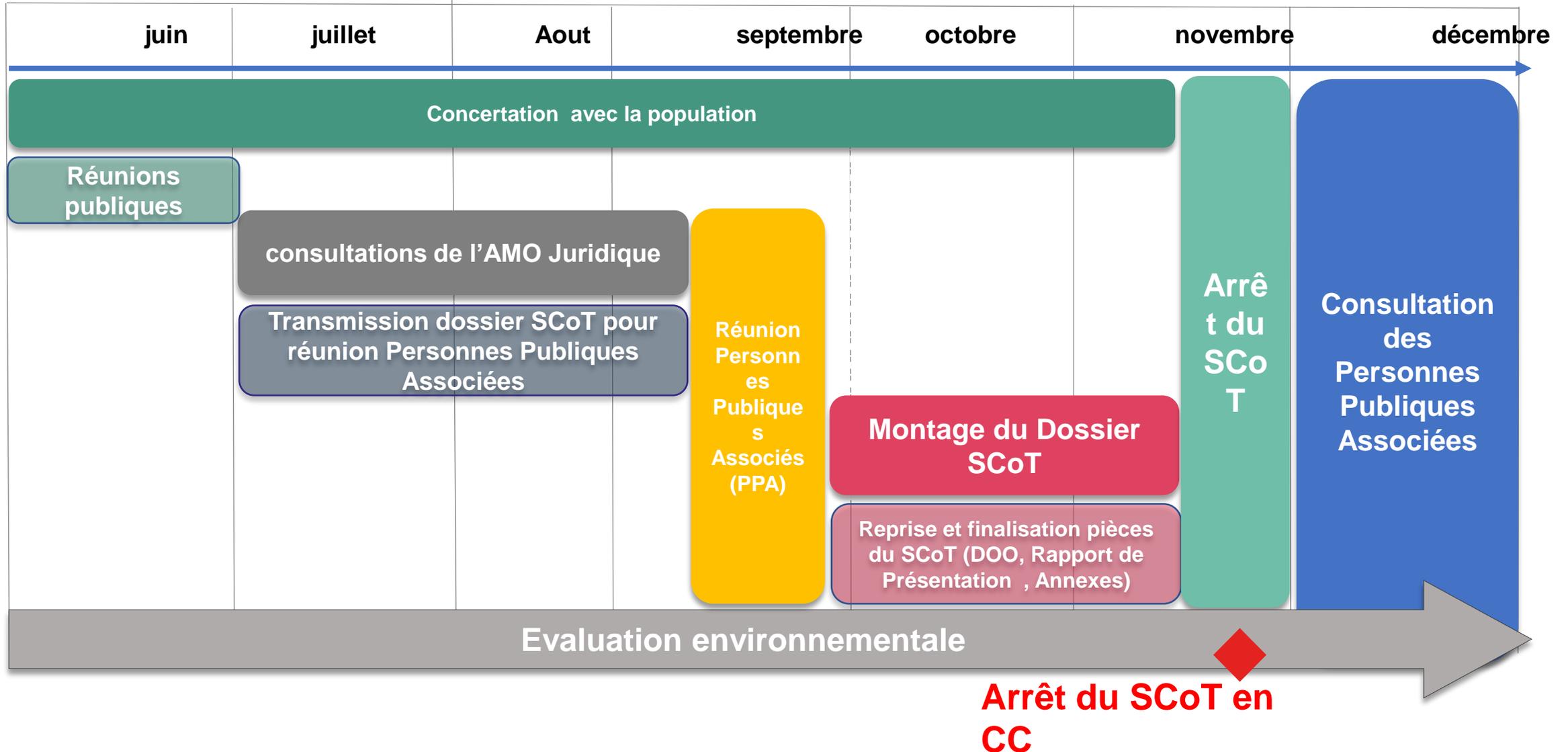


**Réunion publique – secteur Nord**

**Suite de la procédure du SCOT**

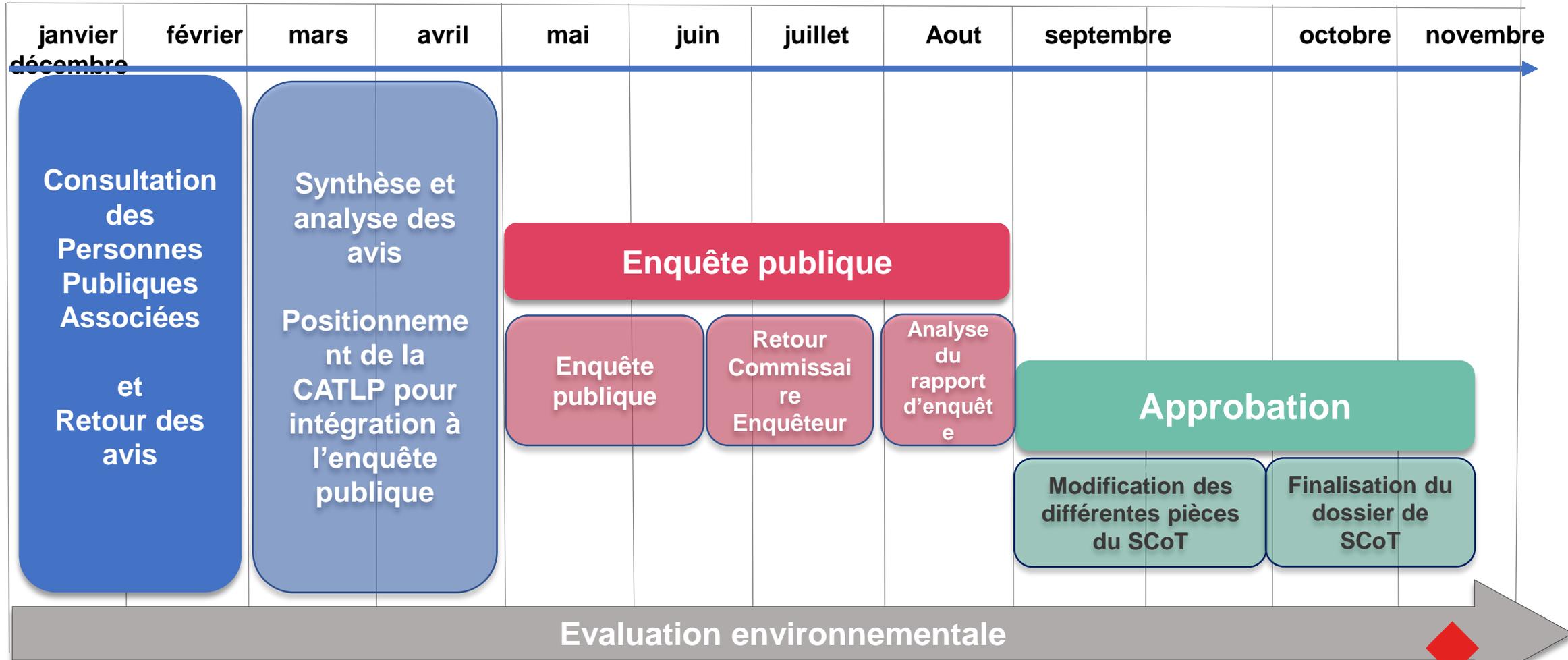
# Le calendrier prévisionnel des prochaines étapes

2025



# Le calendrier prévisionnel des prochaines étapes

2026



Approbation du SCoT en CC

# L'info SCOT en ligne





**AUAT**

tarbes  
lourdes  
pyrénées  
Communauté  
d'agglomération

**Réunion sectorielle – secteur  
Nord**

**Merci de votre attention**

**ICI . ENSEMBLE . DEMAIN**